

# PARCOURS DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu du caractère sensible du programme, l'AMGE travaillera aux côtés des organisations de sorte qu'elles soient préparées et prêtes pour assurer la mise en œuvre du programme d'une manière efficace et en toute sécurité. Ce document explique de manière détaillée le processus que doivent suivre les organisations externes qui désirent mettre en œuvre le programme Des voix contre la violence.

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'AMGE sur [stoptheviolence@waggs.org](mailto:stoptheviolence@waggs.org).

## VOIX CONTRE LA VIOLENCE



## ORGANISATIONS EXTERNES

ETAPES 1

### MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Veuillez remplir et renvoyer le formulaire de manifestation d'intérêt relatif à Des voix contre la violence à [stoptheviolence@waggs.org](mailto:stoptheviolence@waggs.org). Le formulaire de manifestation d'intérêt peut être téléchargé sur [www.stoptheviolencecampaign.com](http://www.stoptheviolencecampaign.com).

ETAPES 5

### PLAN DE DÉPLOIEMENT

Les organisations externes devront produire un plan de déploiement du programme. Celui-ci devra comprendre le calendrier des dates d'exécution, le nombre de participants qu'il est prévu d'atteindre et la manière dont les responsables vont être formés pour assurer la mise en œuvre du programme. L'AMGE approuvera et formulera des recommandations relatives au plan.

ETAPES 2

### LIGNES DIRECTRICES

Après avoir envoyé le formulaire de manifestation d'intérêt, vous recevrez les lignes directrices relatives au programme, destinées aux organisations externes. L'AMGE organisera ensuite une rencontre avec l'organisation pour répondre aux questions et décider d'un calendrier pour les prochaines étapes.

ETAPES 6

### LETTRE D'ACCORD

Les organisations externes signeront ensuite une lettre dans laquelle elles acceptent de se conformer aux principes du programme et de l'exécuter en toute sécurité.

ETAPES 3

### POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT

Les organisations devront fournir leur politique de protection de l'enfant ou leur procédure de sauvegarde à l'AMGE, qui se chargera de l'examiner. L'AMGE évaluera la politique et s'assurera que celle-ci couvre les domaines nécessaires pour assurer la mise en œuvre du programme des voix contre la violence en toute sécurité. Cela implique la mise en place d'un processus pour répondre aux dénonciations d'enfants victimes d'actes de violence et d'abus.

ETAPES 7

### LE PROGRAMME ET SA MISE EN ŒUVRE

L'AMGE fournira aux organisations les supports matériels suivants :

- Le manuel pour les responsables
- 4 livrets d'activités pour 4 groupes d'âge
- Les outils de suivi et d'évaluation
- Le dossier de formation pour les responsables

Les organisations externes peuvent ainsi commencer à proposer le programme.

ETAPES 4

### FORMATION A LA MISE EN ROUTE

Les organisations externes participeront à un événement de formation pour assurer la MISE EN ROUTE du programme Stop à la Violence. Durant l'événement, les participants auront la possibilité d'approfondir leur compréhension de la violence sexiste, d'améliorer leurs connaissances sur les cadres de sécurité nécessaires pour travailler sur la question de la violence à l'encontre des filles, et élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre le programme Des voix contre la violence au sein même de leur association.

ETAPES 8

### SUIVI ET EVALUATION

Les organisations externes sont tenues de s'assurer que les responsables procèdent à l'évaluation du programme et renvoient les données à l'AMGE. Les organisations sont également tenues de présenter un rapport annuel à l'AMGE pour la tenir informée du déploiement du programme.

Une organisation externe qui possède une expérience de travail suffisante et étendue dans le domaine de la violence sexiste ne se verra pas dans l'obligation de participer à l'événement de formation à la MISE EN ROUTE.



Faisant partie de la campagne de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses "Stop à la violence - Revendiquons les droits des filles"



Association mondiale des Guides et des Éclaireuses

